

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 68

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 9

Dans l'alinéa 3 de cet article, après la référence :

« II »,

insérer les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.